



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

En exercice : 15

Présents : 11

Date de la Convocation : 13 SEPTEMBRE 2023

Votants : 13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 19 septembre à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE, Messieurs, Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET.

Absents excusés : Denis FENEON, Dany GRANDJEAN, Audrey GIRARD ayant donné pouvoir à Aurore DUTARTRE, Patrick MONIN ayant donné pouvoir à Serge THIRARD.

Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE

Etat civil : Naissances

Romée Maria-Lucia PUVILLAND le 03 août

Mariage

Joël Pascal BOUCHACOURT et Marie-Pierre Josiane Bernadette MARGUERITTE le 19 août

Décès

Armelle Soraya SAÏ le 12 juin

Patrick REBY le 18 juillet

Pascal BONNETAIN le 19 juillet

Gérard COURDIOUX le 22 août

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Véronique DUFETRE* est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 11 juillet 2023 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Suite à l'actualité très récente, le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : "Dispositif d'aide en faveur du Maroc suite au tremblement de terre".

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite au souhait de la colistière positionnée en quatorzième position sur la liste arrivée en tête aux élections municipales de 2020 de ne pas intégrer le conseil, le maire a contacté le colistier positionné en quinzième position, qui a accepté d'intégrer le conseil municipal. Julien THIRIET fait donc à présent partie du conseil, le tableau du conseil ayant été modifié en conséquence et transmis à la préfecture.

2. Election d'un délégué titulaire pour l'ATD et d'un membre suppléant pour le PETR

Il convient de remplacer Madame Jeannine VAILLER dans les deux organismes où elle siégeait pour la commune, à savoir l'ATD (en tant que titulaire) et le PETR (en tant que suppléante).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nomination de Madame Aurore DUTARTRE en tant que déléguée titulaire à l'ATD et de Madame Alexandra BONOT en tant que déléguée suppléante au PETR.

3. Modification de la composition des commissions communales « Baux communaux » et « Finances »

Il convient de remplacer Madame Jeannine VAILLER au sein des deux commissions communales où elle siégeait encore. Le conseil municipal APPROUVE la nomination de Madame Aurore DUTARTRE pour siéger au sein de la commission communale « Finances ». En l'absence de candidat, la commission « Baux communaux » conserve sa composition actuelle.

4. Nomination à la commission « Elections »

La commune est destinataire d'une circulaire du 4 août du bureau de la réglementation et des élections de la Préfecture afin de renouveler les 5 membres de la commission « Elections » avant le 30 septembre 2023. Le Maire rappelle le cadre juridique et le rôle / fonctionnement de la commission « Elections ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nomination de Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Audrey JOVER, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE pour intégrer la commission « Elections ».

Celle-ci devra se réunir dans le délai indiqué par le courrier de la préfecture.

5. Dispositif d'aide en faveur du Maroc suite au tremblement de terre

Le Maire rappelle la situation humanitaire difficile des victimes du tremblement de terre au Maroc, qui a fait de très nombreuses victimes. Afin de marquer notre solidarité envers ces populations, il est proposé de participer à hauteur de 300 euros en s'inscrivant dans le dispositif qui nous a été détaillé par la Trésorerie et qui présente toutes les garanties concernant l'utilisation des fonds collectés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-5 ;

Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation au Maroc nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 euros à destination du « FACECO – aide à la population du Maroc » pour abonder le DSFIPE BP 54007, 30 rue de Malville 44040 NANTES CEDEX 1 afin de soutenir les populations victimes du séisme du 8 septembre 2023.

6. Conseil Départemental : convention permanences assistantes sociales

Le Maire rappelle avoir donné son accord pour la tenue de permanences du service social départemental à Azé un mercredi sur deux en mairie au 1er étage. Il est rappelé que les usagers doivent prendre rendez-vous auprès de la Maison Départementale des solidarités au 03.85.21.65.00. Ci-dessous la proposition de planning annuel. Nous avons eu un bon retour de l'assistante sociale concernant la première permanence qui a eu lieu. Il convient donc d'établir une convention d'occupation des locaux de la Mairie.

PERMANENCES AZE 2023-2024	
Mercredi 9h-12h	
Date	Nom assistante sociale
06/09/2023	ROLLET Géraldine
20/09/2023	GUICHARD Christine
4/10/2023	FRAIOUI Sofia
18/10/2023	ROLLET Géraldine
15/11/2023	FRAIOUI Sofia
28/11/2023	GUICHARD Christine
13/12/2023	ROLLET Géraldine
27/12/2023	FRAIOUI Sofia
10/01/2024	GUICHARD Christine
24/01/2024	ROLLET Géraldine
7/02/2024	FRAIOUI Sofia
21/02/2024	GUICHARD Christine
6/03/2024	FRAIOUI Sofia
20/03/2024	ROLLET Géraldine
3/04/2024	GUICHARD Christine
17/04/2024	FRAIOUI Sofia
22/05/2024	ROLLET Géraldine
04/06/2024	GUICHARD Christine
19/06/2024	FRAIOUI Sofia
03/07/2024	GUICHARD Christine
17/07/2024	ROLLET Géraldine

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation des locaux de la Mairie pour le service social du département de Saône et Loire annexée à la présente délibération.

7. IME de CRUZILLE : convention 2023/2024 d'occupation des locaux communaux

La convention de mise à disposition de locaux scolaires de l'école d'Azé pour l'accueil d'un groupe d'élèves de l'IME de CRUZILLE doit être renouvelée pour l'année scolaire 2023/2024. Celle-ci fixe les conditions d'utilisation de la classe aménagée pour l'IME, les dispositions concernant la sécurité ainsi que les dispositions financières. Il est proposé la signature de cette convention tripartite, qui sera également visée par le directeur de l'école.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation des locaux scolaires d'Azé pour la classe d'IME annexée à la présente délibération.

8. Ecole et services périscolaires : organisation, locaux, personnel

Concernant l'école d'une manière générale, la rentrée s'est bien déroulée, il y a toujours 4 classes du RPI sur Azé, ainsi que la classe de l'IME de CRUZILLE. Nous avons cette année un nouveau

directeur, Monsieur Scheppler. Les petits travaux et aménagements demandés lors du conseil d'école du mois de juin 2023 ont pu être réalisés durant les vacances scolaires d'été : vérification des tables et chaises, mise en place des casiers sous les tables de la classe des CE1, rideau dans la salle d'aide aux devoirs.

Concernant les services périscolaires :

- **pour la garderie**, suite au départ en retraite d'une agente assurant la surveillance à mi-temps, une autre agente déjà en poste à mi-temps est passée à temps complet sur la garderie pour assurer la continuité ;
- **pour le restaurant scolaire**, et dans la suite de ce qui avait été décidé lors de la dernière séance du conseil, une deuxième petite salle a été équipée pour servir de réfectoire annexe compte-tenu de la forte affluence régulièrement constatée. Après des échanges fournis avec l'Association du Restaurant Scolaire et un important travail de nos agents cet été, cette salle est opérationnelle. A la demande de la municipalité, l'Association a établi et nous a transmis un protocole écrit, précis et permettant le respect des principes d'hygiène et de contrôle des températures ; celui-ci est présenté au conseil municipal. L'AG de l'association à laquelle le Maire était invité se tenait ce même jour à 19h30.
- **pour le transport scolaire**, relevant du SIVOS, il n'y a pas de changement.

9. Avenant convention SPA

En raison de la conjoncture actuelle, le Conseil d'Administration de la SPA de MACON a décidé d'augmenter le prix du service fourrière aux communes de 10 centimes d'euros par habitant. Le montant pour la convention simple (N° 1) passe de 0.75 à 0.85 € par habitant et la convention avec déplacement (N°2) passe de 0.90 à 1.00 € par habitant.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de la SPA annexé à la présente délibération.

10. Sentiers de randonnée

Le projet MBA s'accélère. Suite au choix des prestataires pour le matériel de balisage, l'installation du balisage et la communication, la commune a transmis les éléments descriptifs de la boucle de randonnée proposée sur Azé (points d'intérêts, photos, textes pour les panneaux et supports de communication, parcours de trail). Nous avons également proposé de réintégrer dans le réseau de sentier le chemin forestier de Vaux récemment réhabilité.

Le texte du balisage et l'emplacement des panneaux de départ ont été validés : un sur la Teppe Saint Martin et un finalement vers l'allée des grottes. Tous ces éléments doivent permettre une mise en place du balisage et des outils de communication fin 2023.

11. SYDESL :

• Demande d'avis pour un raccordement

La commune a été destinataire, de la part du SYDESL, d'une demande d'autorisation de raccordement au réseau électrique concernant le CODA (Comité d'Organisation Donzy Azé) pour l'alimentation du carreau de l'ancienne carrière. Compte tenu du montant élevé du devis, le Maire prendra rendez-vous avec le SYDESL afin de savoir si une solution moins onéreuse pourrait être proposée (par exemple, le déplacement du poteau électrique sur le domaine public).

Le Conseil municipal, après délibération :

REFUSE de prendre en charge le coût des travaux de raccordement au réseau électrique du Comité d'Organisation Donzy-Azé.

AUTORISE le CODA à effectuer les travaux de raccordement au réseau électrique dont les coûts seront pris en charge par le demandeur.

- **Opération de renouvellement des luminaires vétustes dans le cadre du « Fonds Vert »**

Le SYDESL a proposé d'effectuer un renouvellement de nos luminaires vétustes, soit 40 unités. Le SYDESL finance ces opérations à 35% du montant éligible HT et l'aide du Plan Vert finance 30% du montant éligible HT. Le reste à charge pour la commune est de 10 021.71€ (soit 35%) et sera à imputer sur le budget 2024.

Les luminaires permettront d'économiser 30% d'énergie, auront une plus grande puissance lumineuse et seront mieux adaptés. Les modèles proposés seront dans la lignée de ceux mis dans le secteur de la cave l'an dernier. Il est donc proposé de signer la convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes à ce projet.

12. Energie, électricité, chauffage : situation concernant les locaux communaux, les travaux et études en cours ainsi que les tarifs

Les déboires sur notre chaufferie bois/gaz sont résolus et nous fonctionnons au bois, avec une livraison de bois le jeudi 21 septembre. La consommation de gaz a doublé par rapport à 2022, soit environ +4 500€, mais nous avons consommé environ – 3 000€ de bois par rapport à la même référence. Depuis le 10 août nous ne fonctionnons qu'au bois. Grâce au marché public passé avec le SYDESL, nous avons payé 27 euros/mgwh cette année. A compter du 1^{er} janvier, nous payerons 21 euros/mgwh. Nous ne subissons donc pas d'augmentation.

Le chauffage de la salle des fêtes sera bientôt fonctionnel, l'entreprise Berger finira son intervention sous peu dès réception d'une pièce manquante.

13. Baux viticoles : point sur les renouvellements de baux communaux

Le Maire fait le point sur les deux dossiers de renouvellement de baux viticoles en cours, concernant des parcelles communales, dont l'évolution avait été détaillée lors de plusieurs séances de conseil précédentes.

Concernant le bail de la parcelle louée à Monsieur Denis MOREAU (pour laquelle nous avons reçu un courrier de cessation d'activité), suite à la publication de cette information dans le PV de la séance du conseil du 16 mai 2023, aucune proposition de reprise n'a été reçue en mairie. Le conseil donne donc une suite favorable à la proposition de Monsieur MOREAU de proposer un repreneur.

Concernant le bail de l'EARL TEISSEDRE, après de nouvelles discussions, le bail-type proposé par la commune est accepté par Monsieur TEISSEDRE, sans demande d'indemnités. Monsieur TEISSEDRE souhaite toutefois procéder à un rebrochage, lui permettant de repartir sur une parcelle en bon état, en lien notamment avec un changement de mode de culture. Il est rappelé que cette action permettrait au preneur de disposer de vignes en meilleur état et à la commune d'améliorer et de pérenniser son patrimoine pour l'avenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de la délibération INDEMNISATION VIGNES COMMUNALES du 15 septembre 2020 en précisant qu'il s'agit des vignes de plus de 25 ans, et non uniquement des baux.

Concernant l'EARL TEISSEDRE, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

RAPPELLE que le principe du rebrochage est prévu par la délibération du 15 septembre 2020 modifiée par délibération n° 2023-48 du 19 septembre 2023, et est, à ce titre, accepté, de même que l'étalement des factures correspondantes. Un point annuel sera effectué par une visite de la « Commission des baux » sur place,

RAPPELLE que toute opération de rebrochage doit être effectuée dans le strict respect des conditions financières fixées par les délibérations mentionnées ci-dessus,

PRECISE que cette opération exclut sur ce même laps de temps toute demande de replantation.

14. Ecoulement des eaux aux Burchères : devis SAFEGE, avis de la Police de l'eau

Le projet de ruissellement des eaux de Burchères avance. Nous avons reçu le devis de la société SUEZ pour la mission de maîtrise d'œuvre de la requalification des réseaux des eaux pluviales. Le devis d'un montant de 8040€ TTC permettant de constituer la note technique pour consulter les entreprises ainsi que l'analyse des offres par la suite est accepté par le Conseil.

Par ailleurs, le dossier de déclaration d'antériorité des exutoires existants de la Teppe St Martin allant à la Mouge a été constitué. Après analyse par la police de l'eau, le dossier est complet et nous avons le reçu de reconnaissance d'antériorité de ces deux exutoires.

15. ONF : programme des coupes 2024

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe. Nous avons un nouveau garde forestier que nous allons rencontrer d'ici la fin septembre afin de continuer le dialogue établi les dernières années.

Nous avons eu les propositions d'inscription des coupes pour 2024. Aucune vente de bois en perspective, mais des éclaircissements de plantations en particulier sur le Bois de l'Atelier.

Le Conseil municipal, après délibération :

PREMIÈREMENT,

1 – APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 (coupes réglées) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
2a	11,61	E5 Douglas
2c	0,90	E1 Douglas
119	2,17	Ouverture cloisonnement
121	4,51	Ouverture cloisonnement

2 – SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
215	3,66	RCV	2026	
225	3,97	IRR	2026	
226	7,56	IRR	2028	
227	4,23	IRR	2027	

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
2a	Douglas
2c	Douglas

2 – DÉLIVRANCE EN BLOC ET SUR PIED DES PARCELLES

N°119 et 121

TROISIÈMEMENT– pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

En cas de concours, la rémunération de l'ONF sera facturée sur la base d'un devis.

Le Conseil Municipal

FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères ;

FIXE à 50 euros la redevance par affouagiste ;

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

— Abattage du taillis et des petites futaies : 30/04/2025

— Vidange du taillis et des petites futaies : 30/10/2025

*Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.

QUATRIÈMEMENT

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

16. ASA : évolution de la situation

Le Maire souhaite faire un point concernant l'évolution de l'ASA, étant entendu que celle-ci ne relève pas directement du conseil municipal, mais constitue néanmoins un élément important en matière de gestion des eaux de ruissellement sur notre territoire.

Les réunions statutaires de cet été ont enfin permis d'élire un bureau, des vice-présidents et un président, puis nous avons travaillé à la création (dans le logiciel dédié) et à la transmission du budget, préalables indispensables pour pouvoir effectuer les opérations comptables.

Le Maire tient à souligner le temps et l'énergie passés cet été sur ce dossier de la part de notre agente, dans un contexte compliqué où l'obtention d'informations est toujours aussi difficile. La situation évolue toutefois favorablement, le budget ayant notamment été validé par la Trésorerie.

17. Problèmes de vitesse et de stationnement

La Municipalité a été saisie de plusieurs demandes dans ce domaine.

Pour la vitesse et les incivilités qui y sont liées, nous avons de nouveau été alertés sur la situation au niveau du rétrécissement rue Basse. Il est rappelé que diverses mesures ont déjà été prises : remise en place des barrières permettant une circulation sécurisée pour les piétons, marquage au sol de la « zone 30 », pose d'un radar pédagogique... Le Maire rappelle les limites de l'intervention municipale dans ce domaine mais précise que nous avons toutefois demandé, et obtenu, de MBA, le prêt d'un nouveau radar pédagogique pour deux semaines.

D'autre part, la commune est alertée régulièrement par les services de collecte des déchets de MBA sur les difficultés à assurer cette tâche rue de Cluny en lien avec des stationnements gênants. Pour

y remédier, des « zébras » ont été créés et/ou repeints, et un courrier à l'ensemble des habitants de cette rue a été distribué au mois d'août.

18. Travaux en cours

Finalisation de la réparation de la chaufferie en août.

Les contrôles électriques des bâtiments communaux ont été faits en août, aucune anomalie détectée, des travaux mineurs sont à prévoir : changement de blocs de sécurité par exemple.

A la veille de la fête d'Azé, les bordures des voies communales servant pour les déviations ont été fauchées pour sécuriser les déplacements.

Par ailleurs un ramassage des déchets de la foire a été effectué les trois jours par nos agents.

La peinture de la salle à manger complémentaire pour le restaurant scolaire a été réalisée avec soin et dans les meilleurs délais par notre agente technique. L'aménagement mobilier a été fait pour être opérationnel dès la rentrée.

Le cimetière a été entretenu, soit ½ journée pour remonter le gravier, et deux jours pour biner/désherber/ramasser les déchets.

Les travaux sur le site de l'ancien Hangar chemin de l'Epinglier devraient débuter sous peu. A la fin de cette opération, les fossés seront curés.

Les travaux dans le nouvel hangar : l'entreprise GAULT ayant cessé son activité, la nouvelle entreprise retenue pour faire le placo interviendra à la Toussaint, avec espoir que ce chantier soit terminé fin 2023.

Nos agents ont débuté la taille des buissons, le long des chemins. Il est rappelé aux propriétaires qu'il leur incombe d'entretenir leurs haies.

La commission voirie se réunira prochainement pour faire le point sur les projets de travaux, la prise en compte des problématiques de stationnement et de vitesse.

La commission étudiera également la remise à niveau de certains chemins en liaison avec les viticulteurs et les usagers de la forêt.

Dégradations :

Les corbeilles à papiers de la Teppe St Martin ont été détruites, le remplacement sera à prévoir.

Le lavoir St Etienne a eu de grosses dégradations que nos agents vont devoir réparer et nous allons demander à l'entreprise Lecki de passer sur le toit. Nous signalerons ces faits à la Gendarmerie.

Comme à chaque fois, ces dégradations entraînent des coûts qui reviennent inévitablement à la collectivité.

19. Questions diverses

- **ADMR** : la commune a été destinataire du rapport d'activité.
- **MBA** : le rapport d'activités 2022 a été reçu en mairie.
- **SEMCODA** : les documents discutés lors de la dernière AG sont à disposition.
- **Événements de l'été « Azé, commune attractive »** : la Foire d'Azé ainsi que la Fête foraine se sont bien déroulées début août, sans doute au moins 4 500 visiteurs.
Festiv'halles, sur 4 jours du 17 au 20 août a également été un beau succès, avec une très bonne fréquentation.
Enfin, le ROC D'AZE a cette année encore dépassé la barre des 1 000 vététistes participants. Le Maire remercie les différents intervenants pour leur implication dans l'organisation de ces manifestations, qui participent à faire de notre commune un lieu vivant et dynamique. Il précise que des réunions de bilan sont prévues, qui permettront de prendre en compte les différentes remarques et propositions d'amélioration.
- **Journées du Patrimoine** : une quarantaine de personnes pour la visite d'Azé par l'association Patrimoine et le PAH. Quant au château de Montaigne, plus de 500 personnes sont venues découvrir ce site ouvert pour la première fois.

- **Eau potable** : le syndicat des eaux du Haut Mâconnais a inauguré le 15 septembre 2023 son nouveau puits n°3. Il permet, dans le secteur de Montbellet, de capter une eau beaucoup mieux protégée des pollutions éventuelles.
- **Risques incendie/SDIS** : le SDIS nous a fait un retour concernant nos chemins forestiers, suite aux manœuvres qu'ils ont réalisées. Concernant le risque incendie d'une manière générale, une réunion est programmée entre le SDIS, les pompiers d'Azé et la municipalité.
Nous avons également été destinataire du nouveau règlement d'intervention du SDIS.
- **Grottes d'Azé** : Madame la directrice nous a transmis les chiffres de la fréquentation qui s'établi à environ 22 000 visiteurs selon une première estimation pour 2023.
- **Le Maire et deux Adjointes ont rencontré le Sénateur Monsieur GENET le 14 septembre**

20. Tour de table

Jean-Paul DEMARTHE : plusieurs nids de frelons asiatiques ont été découverts. Celui situé dans la cour de l'école a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée. Il est rappelé aux habitants de contacter un désinsectiseur au vu de la dangerosité de l'intervention.

Mylène LIGNAN : suite aux derniers orages, les eaux de pluie ont causé des dégâts aux Beluses.

Réponse du Maire : les installations d'évacuation sur le domaine public seront vérifiées mais aucune intervention ne sera faite sur le domaine privé.

Daniel BOUCHARD :

- **Marché hebdomadaire** : il y a eu peu de vendeurs et moins de fréquentation cet été. **Réponse du Maire** : les commerçants venus l'été dernier ne sont pas revenus mais nous maintenons notre politique de recherche active nouveaux commerçants.
- **Bus MBA** : ils font demi-tour Avenue Augustin Nogue, ce qui n'est pas sécurisé pour la circulation. **Réponse du 1^{er} adjoint** : un RV est prévu avec MBA sur ce point.
- Y a-t-il eu un retour sur les études sur la Mouge réalisées cet été ? **Réponse du Maire** : nous n'avons pas eu de retour ni d'information supplémentaire et la réunion prévue cet été a été annulée.
- Est-il toujours à l'ordre du jour d'acheter un concasseur ? **Réponse du Maire** : Aucun achat n'est prévu mais nous allons étudier rapidement la possibilité d'une location.

Julien THIRIET :

- Exprime sa satisfaction d'intégrer l'équipe municipale.
- Il serait intéressant de prévoir un message d'information aux randonneurs sur la nécessité de maîtriser leur chien dans les zones d'élevage et de respecter la nature. **Réponse du Maire** : un message de prévention spécifique concernant les élevages pourrait être intégré à nos panneaux de randonnées.

Véronique DUFETRE : Signale que Geoffrey SCHATZ est une nouvelle fois champion de France de la montagne.

Alexandra BONOT : Soulève la question de l'entretien du Chemin de Saint-Jean et de ses abords.

Réponse du Maire : le chemin est communal et nos agents se rendront sur place. En ce qui concerne les propriétés privées, un courrier sera fait aux propriétaires si besoin.

Aurore DUTARTRE : Revient sur la réunion « culture et sport » de MBA. Les résultats de fréquentation de la piscine d'Azé ne sont pas bons.

21. Agenda

- **AG Tirelire des Ecoles 22 septembre**
- **Comité Syndical des Eaux du Haut Mâconnais 25 septembre**
- **AG FNACA le 6 octobre**
- **AG Association des Maires de Saône-et-Loire le 6 octobre**

La séance est levée à 23h50

La prochaine séance est fixée au 17 octobre 2023 à 20h00
